

3€

regards

OCTOBRE 2019



**LA POLICE
ET LA JUSTICE
SE FONT
POLITIQUES**

Les Éditions Regards
5, villa des Pyrénées, 75020 Paris
09-81-02-04-96
redaction@regards.fr

Direction
Clémentine Autain & Roger Martelli

Directeur artistique
Sébastien Bergerat - da@regards.fr

Comité de rédaction
Pablo Pillaud-Vivien, Pierre Jacquesseptembre,
Loïc Le Clerc, Guillaume Liégard,
Roger Martelli, Gildas Le Dem,
Catherine Tricot, Laura Raim,
Marion Rousset, Jérôme Latta

Administration et abonnements
Karine Boulet - abonnement@regards.fr

Publicité
Comédiance - BP 229, 93523 Saint-Denis Cedex

Scop Les Éditions Regards
Directrice de la publication
et gérante
Catherine Tricot

Photo de couverture CC

SOMSEPTEMBRERE LA POLICE ET LA JUSTICE SE FONT POLITIQUES

POLICE D'ÉTAT OU ÉTAT POLICIER ?

- # Disparition de Steve Maia Caniço, mort de Zineb Redouane : la police déteste tout le monde ?**
- # Mantes-la-Jolie : résister après l'humiliation policière de Jean-Luc Mélenchon**
- # Gilets jaunes : pour remédier à sa violence sociale, l'Etat n'a que la violence policière**
- # Violences policières : le poker menteur de Macron, Castaner et Nuñez**

UNE JUSTICE TOUJOURS PLUS POLITIQUE

- # Occupation de la fac de Nanterre : deux jeunes condamnés, dont un à six mois ferme**
- # Antonin Bernanos, condamné sans preuve par une justice politique**
- # Ugo Bernalicis (LFI) : « Ils ne reculeront devant aucune opportunité de nous écraser »**
- # Marc Endeweld : « Macron a une proximité inquiétante avec des gens dans le viseur de la justice »**



POLICE D'ÉTAT OU ÉTAT POLICIER ?

Disparition de Steve Maia Caniço, mort de Zineb Redouane : la police déteste tout le monde ?

Quand les forces de l'ordre tuent, la légalité et/ou la légitimité de la violence ayant entraîné la mort ne font plus office que d'arguments permettant de lever toute responsabilité. Ceux qui appliquent la loi deviennent alors irresponsables de leurs actes.

« Où est Steve ? » Cette question fait froid dans le dos. C'est la question que se posent les proches de Steve Maia Caniço, ce Nantais de 24 ans, disparu depuis douze jours. Depuis le 21 juin, où une banale soirée de fête de la musique est devenue le théâtre d'un défouloir policier.

Il est alors 4h30 du matin. Une centaine de personnes sont toujours au niveau du quai Wilson, sur un terrain vague, loin de toute habitation, profitant de la douceur de la nuit en cette période de canicule. L'été est là, c'est la fête. L'arrêt de la musique était prévu pour 4h. Voilà pourquoi la police intervient. La disparition

de Steve, c'est l'histoire d'une mauvaise rencontre. Mais tout le problème, de plus en plus souvent, c'est que ces mauvaises rencontres, c'est avec les forces de l'ordre que les Français les font.

Il est vrai que depuis des mois, l'ambiance entre citoyens et policiers, gendarmes et autre CRS est loin d'être au beau fixe. Mais la fête de la musique nom de Dieu ! Est-il normal que 14 personnes finissent dans la Loire pour échapper aux balles de LBD, aux grenades de désencerclements et aux gaz lacrymogènes, pour avoir fait la fête 30 minutes de trop ? Faut-il que toutes les interventions policières se déroulent

avec un tel degré de violence ? Avec l'utilisation systématique de quasiment tout l'arsenal disponible ? Rappelons ici les sages paroles de Laurent Nuñez, secrétaire d'Etat à l'Intérieur : « Ce n'est pas parce qu'une main a été arrachée, parce qu'un œil a été éborgné que la violence est illégale ».

LES EXPERTS PARLENT AUX IRRESPONSABLES

Comme toujours, les principaux syndicats policiers déchargent leurs collègues de toute responsabilité : « Ils se sont défendus, ils se sont fait agresser parce qu'un commissaire a donné l'ordre d'aller évacuer à quinze des centaines de personnes. Y avait-il urgence ? On ne le croit pas. » Dans une chaîne de commandement, qui est le plus malin : celui qui donne un ordre idiot ou celui qui l'applique bêtement ? Quoi qu'il en soit, ce corporatisme absolu, notamment envers les policiers et gendarmes agissant contre toute règle de déontologie – ceux qui dénoncent des cas de corruption, par exemple, n'ont pas droit au même traitement –, est en passe de devenir le cœur du problème dans la relation entre les forces de l'ordre et la population. Protéger et servir, mais qui ? Christophe Castaner a rapidement saisi l'inspection générale de la police nationale (IGPN) pour faire toute la lumière sur les circonstances de ce drame car,

selon le ministre de l'Intérieur, la disparition de Steve serait « peut-être » liée à l'intervention policière – tout en sachant que pour lui, les « violences policières », ça n'existe pas. Petite subtilité de cette enquête, expliqué par Libération : « En faisant le choix de saisir seulement l'IGPN d'une enquête administrative, le ministère a, de fait, verrouillé les investigations. La police des polices ne dispose effectivement d'aucun pouvoir de contrôle de l'autorité préfectorale, pourtant responsable de l'opération de maintien de l'ordre en cause. »

De son côté, Claude d'Harcourt, le préfet (irresponsable donc, selon Beauvau) de Loire-Atlantique, déclarera au micro de France Bleu Loire : « Les forces de l'ordre interviennent toujours de manière proportionnée. Mais face à des individus avinés, qui ont probablement pris de la drogue, il est difficile d'intervenir de façon rationnelle. » La rationalité des policiers serait altérée par l'ivresse des gens à qui ils ont à faire ?

Une semaine après les faits, le 29 juin, une marche pour Steve était organisée à Nantes. Le préfet, visiblement peu enclin à faire preuve d'humanité, ne serait-ce que pour tenter d'apaiser la situation, évoque un « rassemblement festif » – oui, oui, il parle bien de la marche en hommage au jeune homme disparu – et prévient : « Les organisateurs d'une manifestation non déclarée encourrent

des sanctions pénales allant jusqu'à six mois de prison et 7.500€ d'amende. En cas de risque avéré de troubles à l'ordre public, l'autorité administrative peut – en dernier ressort – décider d'interdire la manifestation. »

D'abord, on agit comme des bourrins pour mettre fin à une fête qui ne dérange personne, puis on menace les proches d'un jeune homme disparu après cette intervention policière. Mais rassurez-vous, le cadre légal est respecté et la loi a été rétablie de manière proportionnée. Et vive la République !

ET ILS SE DEMANDENT POURQUOI ON NE LES AIME PAS ?

Les méthodes de la police française posent beaucoup de questions ces derniers temps – pas forcément du fait d'un réel durcissement mais surtout parce qu'elles sont de plus en plus flagrantes. Cette scène de Nantes n'est pas sans rappeler celle des militants d'Extinction Rebellion, assis, dont la seule « infraction » était de gêner la circulation – incroyable pour une manifestation. Les policiers les gazeront avec le même flegme avec lequel on pulvériserait de l'eau pour rafraîchir une foule.

Faut-il évoquer les centaines de gilet jaunes blessés, plus ou moins grièvement, lors de ces derniers mois ? S'il ne fallait choisir qu'un seul cas, ce serait la mort de Zineb Redouane. Tout comme

le préfet de Loire-Atlantique, le ministre de l'Intérieur a depuis longtemps oublié le sens du mot « honte ». Car c'était bien Christophe Castaner qui doutait qu'une grenade lacrymogène reçue en plein visage – alors qu'elle fermait ses fenêtres pour se protéger de la manifestation qui avait lieu dans sa rue – ait pu être à l'origine du décès de cette Marseillaise de 80 ans. Il est même allé jusqu'à sous-entendre que, comme elle était morte le lendemain à l'hôpital, c'était plus de la responsabilité des médecins que des CRS. Il aura fallu attendre une autopsie effectuée en Algérie pour que la version officielle de l'Intérieur soit mis à mal. Sans conséquences, faut pas rêver. « On ne meurt pas pour quelques notes de musique », écrivent dans un communiqué les membres du groupe Bérurier Noir, émus de la disparition incompréhensible de Steve. Et ils ont raison. En France, on ne meurt pas que pour ça.

• LOÏC LE CLERC

Mantes-la-Jolie : résister après l'humiliation policière

Ils ne sont plus à genoux, les 151 jeunes de Mantes-la-Jolie. Cinq mois après leur arrestation, l'affaire est classée sans suite par l'IGPN. Un collectif d'avocats entend bien saisir la justice, la vraie.

Mercredi 22 mai, le collectif de défense des jeunes du Mantois tenait une conférence de presse dans les locaux d'Info'Com-CGT. La porte-parole Yessa Belkodja y appelait à la solidarité et à la convergence des différents collectifs constitués hier et aujourd'hui contre les violences policières, la répression, les discriminations syndicales, etc. « A un moment tous les collectifs et toutes les forces syndicales vont devoir se rejoindre », lançait-elle.

Les images de plus de 150 lycéens et collégiens de Mantes-la-Jolie agenouillés, mains sur la tête, dans le froid de décembre, surveillés par des policiers matraqués en main, sont restées dans

toutes les têtes. Le glaçant « voici une classe qui se tient sage » aussi. Si ces méthodes d'interpellations ne sont malheureusement pas une découverte dans les quartiers populaires, leur mise en scène et diffusion par un policier sont un pas de plus dans la volonté d'humilier.

INSOUTENABLE IMPUNITÉ

Considérer, comme l'a fait la patronne de l'IGPN (la « police des polices »), qu'il n'y a pas de faute de la part des policiers pendant cette séquence, c'est un crachat au visage de chacun de ces enfants. Il est à souligner que l'IGPN n'a pas jugé bon d'entendre les enfants victimes ou les témoins avant de tirer ses conclusions.

Ils avaient pourtant des choses à dire, comme par exemple : « Ils [les policiers, NDLR] nous appelaient en disant : «Eh l'arabe», «Eh le noir». La policière de garde a dit : «On se croirait au zoo de Thoiry». »

Une vingtaine de familles a porté plainte. Pour les défendre, un collège de cinq avocats s'est constitué, parmi eux Arié Alimi, Raphaël Kempf et Emmanuel Tor-djam, qui conseillaient les familles de Bouna Traoré et Zyed Benna.

« Nos enfants ne savent pas ce que c'est d'être traités comme des citoyens français normaux. »

Le collectif de défense rassemble les familles des jeunes interpellés et leurs soutiens, dont Louis Boyard, président de l'UNL, qui dit avoir maintenant « la boule au ventre » pour les lycéens qui se mobilisent. Il l'illustre par un autre exemple récent à Créteil : alors que des jeunes étaient enfermés dans un camion de police et qu'ils demandaient à aller aux toilettes, un policier a lancé de la lacrymo avant de refermer la porte. C'est

parce que le policier a craint qu'un des jeunes meurt qu'il a finalement réouvert.

Dans les témoignages, il se dit quelque chose de la police, des choix gouvernementaux en terme de maintien de l'ordre évidemment mais aussi du racisme, du traitement discriminatoire des jeunes de banlieue, enfin de certaines banlieues. « Si ça avait eu lieu à Neuilly, on aurait su en 48 heures qui était le policier qui filmait », dit encore Louis Boyard. « Nos enfants ne savent pas ce que c'est d'être traités comme des citoyens français normaux », alerte la maman d'un des interpellés. Une responsable d'Info'Com-CGT constate que « c'est comme si ces jeunes n'étaient plus regardés comme des enfants ». Au moment des faits, le plus jeune gardé à vue avait 13 ans.

• ELSA FAUCILLON

Gilets jaunes : pour remédier à sa violence sociale, l'Etat n'a que la violence policière

Quand un mouvement populaire d'ampleur tel que celui des gilets jaunes apparaît, protestant contre la violence sociale subie au quotidien, l'Etat n'a donc qu'une seule réponse : la répression policière.

Près de 5000 gardes à vue, 4000 réponses pénales (dont pas loin de 700 comparutions immédiates) et, actuellement, 216 manifestants en prison. Voilà pour le volet judiciaire. Ajoutons à cela les milliers de blessés, les mutilés à vie du Flash-Ball et des grenades (de désencerclement ou lacrymogènes) et les morts – déjà dix depuis le début du mouvement. Tel est le triste et provisoire bilan de la gestion par l'Etat de même pas deux mois de mobilisation des gilets jaunes. La force, la peur, la prison et la mort. Le tout au nom d'un «ordre» qu'il faudrait

rétablir. Grands dieux ! Ah non, nous ne sommes pas en guerre civile et la France n'est pas une dictature, mais elle est devenue une honte pour quiconque se dit démocrate et républicain.

L'IGPN, la fameuse «police des polices», a déjà ouvert 48 enquêtes. En parallèle, 24 photographes et journalistes ont annoncé leur intention de porter plainte pour violences policières. Les témoignages inondent les internets vidéos à l'appui. Les forces de l'ordre jouent à un jeu malsain, entre provocation et zèle. Que l'on soit «casseur», manifestant

ostensiblement pacifiste ou même journaliste, chacun en a eu pour son coup de matraque.

ETAT D'URGENCE PERMANENT

Qu'importe les communiqués outrés du Défenseur des Droits ou d'Amnesty international, la France préfère la sécurité, coûterait-elle l'ensemble des libertés fondamentales. Rappelons que nous sommes le pays de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, et seulement celui de cette déclaration.

Déclarer ne suffit plus.

En mai 2016, la répression à l'encontre des manifestants opposés à la loi Travail avait déjà atteint un niveau élevé. Nous étions quelques mois après les attentats de novembre 2015, la France était alors sous le régime de l'état d'urgence, justifiant de fait cette répression. A l'époque, les banlieusards s'étonnaient de voir les citadins découvrir la violence policière, quotidienne pour ceux-ci.

Depuis, au gré des lois antiterroristes, l'état d'urgence est entré dans le droit commun. C'est désormais au tour des «périphéries» de découvrir les méthodes de l'Etat. Quelle ne fut pas leur surprise !

ENGRENAGE POLICIER

Il aura peut-être fallu attendre ce mercredi 2 janvier et l'arrestation d'Eric Drouet, une des figures médiatiques des gilets jaunes, pour qu'un électrochoc eut lieu. Un symbole que l'exécutif pourrait bien avoir à regretter.

Qui vivra verra.

D'ici là, l'Intérieur a déjà commandé de nouveaux LBD 40 (les Flash-Balls) et fait part de son intention de faire évacuer tous les ronds-points occupés de France. Et cela ne se fera pas avec une tape dans le dos. On assiste-là à la logique qui fut celle de Notre-Dame-des-Landes : d'un côté, assurer que le mouvement s'essouffle, de l'autre, jeter de l'huile sur les braises encore chaudes. Subtil, intelligent.

• LOÏC LE CLERC

Violences policières : le poker menteur de Macron, Castaner et Nuñez

Dix semaines de gilets jaunes, des milliers de blessés, onze morts et un pouvoir qui oscille entre déni de réalité et mensonges au sujet de la violence des forces de l'ordre.

En matière de «faits alternatifs» et de «post-vérité», Donald Trump est le fer de lance à l'échelle planétaire. En France, Marine Le Pen, Nicolas Dupont-Aignan et même quelques cadres Les Républicains s'y sont récemment illustrés avec le pacte de Marrakech et le traité d'Aix-la-Chapelle. La palme revient à la tête de liste RN aux élections européennes, Jordan Bardella, invité sur France Inter le 22 janvier dernier et qui, alors que Léa Salamé le prend en flagrant délit de mensonge, rétorque : « On a le droit d'avoir un avis divergent ». 2019, la réalité des faits compte moins qu'un «avis». Mais l'extrême droite n'a pas le monopole de la mauvaise foi politique. Depuis plus de dix semaines, les gilets jaunes manifestent chaque samedi leur colère à l'encontre de la politique d'Emmanuel Macron. En réponse à leurs demandes sociales, ils n'auront eu droit

qu'à des tirs de LBD (c'est comme les Flash-Balls, mais en plus puissant) et une loi, dite «anti-casseurs» en discussion en ce moment au Parlement. Face aux innombrables faits de violences policières, l'exécutif s'emmure dans le déni.

CASTANER MENT

Fin janvier, le ministère de l'Intérieur compte « plus de 1700 blessés parmi les manifestants et un millier chez les forces de l'ordre », peut-on lire sur 20 Minutes. Un nombre de manifestants blessés par les forces de l'ordre qui serait bien en deçà de la réalité selon le collectif Désarmons-les, qui en dénombre entre 2000 et 3000.

De son côté, le journaliste indépendant David Dufresne compile depuis le début du mouvement ces violences. À l'heure où nous écrivons ces lignes, il fait état de 358 signalements pour des bles-

sures graves, dont 160 blessures à la tête, 18 éborgnés, quatre mains arrachées et un décès.

Mais à en croire le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner, lors d'une audition à l'Assemblée nationale le 22 janvier, il y aurait seulement « quatre personnes qui ont eu des atteintes graves à la vision. Certains pouvant effectivement perdre un œil. » Outre l'affreuse novlangue d'«atteinte à la vision», on passerait donc de 18 éborgnés à quatre personnes blessées dont «certaines» auraient perdu un œil. « On est dans le mensonge d'Etat », lance David Dufresne au Monde.

MACRON MENT

En voyage en Égypte pour louer les bienfaits de la démocratie... Euh... Non, pardon. En voyage en Égypte pour vendre des armes à un dictateur, Emmanuel Macron est interpellé lors d'une conférence de presse au sujet des violences policières françaises. Le chef de l'Etat rétorque :

« Je déplore que onze de nos concitoyens français aient perdu la vie durant cette crise [...] Je note qu'ils ont bien souvent perdu la vie en raison de la bêtise humaine mais qu'aucun d'entre eux n'a été la victime des forces de l'ordre. »

Si la quasi-totalité des morts en question est plutôt due à des accidents de la route aux abords des ronds-points occupés, Emmanuel Macron omet le décès de Zineb Redouane, début dé-

cembre – bien qu'il la compte parmi les onze. Cette Marseillaise de 80 ans est morte après avoir reçu en plein visage une grenade lacrymogène. Elle voulait simplement fermer ses volets pour se protéger des heurts qui avaient cours en bas de chez elle. Une victime collatérale des forces de l'ordre n'en est pas moins une victime des forces de l'ordre.

NUÑEZ MENT

Le cas de Jérôme Rodrigues est devenu emblématique. Parce qu'il est une figure du mouvement des gilets jaunes, mais aussi et surtout parce qu'il effectuait un «Facebook live» au moment de sa blessure. On voit sur sa vidéo un manifestant pacifique, délibérément pris pour cible le 26 janvier. Lui affirme avoir d'abord reçu une grenade de désencerclement, puis un tir de LBD40 qui l'a atteint à l'œil. La version policière diffère quelque peu, puisque le 27 janvier Laurent Nuñez, secrétaire d'Etat auprès de ministre de l'Intérieur, affirme à qui veut l'entendre qu'il n'a « aucun élément [lui] permettant de dire qu'il y a eu usage d'un lanceur de balle de défense », mais que Jérôme Rodrigues aurait été blessé par des éclats de grenade de désencerclement.

Notons ici que Laurent Nuñez dépense beaucoup d'énergies à justifier comment a été mutilé Jérôme Rodrigues, sans jamais aborder le pourquoi. Sans regretter, non plus, qu'on en soit arrivé là : revenir blessé, voire éborgné, d'une manifestation.

Laurent Nuñez a multiplié les apparitions

médiatiques pour contredire la version de Jérôme Rodrigues. Parole contre parole. Et puis, l'émission *Quotidien* s'est procurée des images de la scène filmée sous un autre angle. Et l'on y voit clairement deux moments : l'explosion d'une grenade suivie d'un tir de LBD.

Et maintenant, les IMAGES issues d'un Facebook Live de gilets jaunes.

Ça se passe très rapidement : un projectile est lancé vers les forces de l'ordre qui ripostent en lançant une grenade, avant qu'un policier ne dégaine son LBD et tire. [@valentineoberti #Quotidien](https://twitter.com/valentineoberti/status/1085030081100013573) pic. twitter.com/A433xbxG7b

– *Quotidien* (@Qofficiel) 29 janvier 2019

En attendant la résolution de cette histoire, l'IGPN a déjà ouvert 101 enquêtes. Et vivement la loi sur les fake news ! Ou pas.

O LOÏC LE CLERC

POLICE D'ÉTAT OU ÉTAT POLICIER ?

UNE JUSTICE TOUJOURS PLUS POLITIQUE

Occupation de la fac de Nanterre : deux jeunes condamnés, dont un à six mois ferme

Occupuer une université en France, pas même 24h, et s'en faire sortir de force par la police a coûté à deux étudiants des condamnations à six mois de prison ferme et quatre avec sursis.

Le verdict est tombé ce mercredi 17 octobre : un ancien étudiant de l'université Paris-Nanterre a été condamné à six mois de prison ferme, un étudiant à quatre mois avec sursis alors qu'un autre étudiant a été relaxé «au bénéfice du doute».

La sentence est lourde. Elle correspond aux réquisitions du procureur.

En avril dernier, le 9, pour être précis, Nanterre était occupée. Les étudiants protestaient contre la loi ORE (Orientation et réussite des étudiants) modifiant les modalités d'entrée à l'université. L'occupation n'aura pas duré bien longtemps. C'est la présidence de la fac elle-même qui a demandé l'intervention

des forces de l'ordre, illico presto. Qu'il est loin le temps où la présence de la police, gendarmerie et autre CRS était quasiment proscrite à l'université.

L'intervention fut « musclée », pour citer Le Figaro. En pleine AG, les policiers délogent donc les «occupants».

Pourquoi donc ces trois jeunes de 21, 23 et 29 ans ont-il été accusés, puis condamnés pour deux d'entre eux ? Pour « violences contre les forces de l'ordre ». L'un aurait mordu un policier, l'autre en aurait frappé un.

À l'AFP, Victor Mendez, militant à l'Unef et au NPA et condamné à du sursis, lance :

« On a une volonté politique de s'en prendre à des militants et ça, c'est inacceptable [...] On est face à des accusations sans preuve, des accusations contradictoires. »

Ce dernier devrait faire appel.

Des jeunes violents contre les forces de l'ordre ? Pourtant, fin septembre, le NPA racontait une toute autre histoire, dans un communiqué :

« Les étudiants avaient été longuement séquestrés, puis frappés alors que certains étaient assis, d'autres traînés au sol, plaqués, molestés. Du gaz lacrymogène avait été utilisé dans la salle. Pire encore, plusieurs d'entre eux et elles avaient été blessés, dont un grièvement. À cela s'était ajoutée l'arrestation de 7 étudiants dont 6 qui avaient été placés en garde à vue alors même qu'ils et elles n'opposaient aucune résistance. »

La condamnation de ces deux jeunes a provoqué de vives réactions, parmi lesquels on peut citer les députés communiste et insoumis Elsa Faucillon et Eric Coquerel.

Je n'arrive pas à y croire ! Le verdict à l'encontre des 3 étudiants de Nanterre qui s'étaient mobilisés le printemps dernier contre la loi ORE vient de tomber : 4 mois avec sursis contre Victor, relaxe

pour Stan et 6 mois ferme contre le 3ème étudiant !! Toute ma solidarité

– Elsa Faucillon (@ElsaFaucillon)
17 octobre 2018

Le juge a suivi le procureur dans le procès des 3 étudiants de Nanterre accusés d'avoir occupé un amphi pendant le mouvement : 1 à 4 mois avec sursis, 1 autre 6 mois ferme ! Pendant ce temps là #Benalla crée sa boîte de sécurité privée. Là encore, 2 poids, 2 mesures. Honteux

– Eric Coquerel (@ericcoquerel)
17 octobre 2018

De son côté, «Solidaires étudiants Nanterre» dénonce sur Twitter une « répression policière » et une « criminalisation des mouvements sociaux ». Le «nouveau monde» macronien n'a rien à envier à l'ancien monde sur ce plan-là.

● **LOÏC LE CLERC**

Antonin Bernanos, condamné sans preuve par une justice politique

Le procès dit de «la voiture de police brûlée» a eu pour issue des condamnations à de la prison ferme. Dont celle d'Antonin Bernanos, malgré l'absence d'éléments probants : ses «intentions» présumées ont suffi...

Des neuf militants antifascistes accusés d'avoir participé à l'attaque d'une voiture de police à Paris en mai 2016, sept ont été reconnus coupables par le tribunal correctionnel de Paris, ce mercredi 11 octobre. Ils écopent de peines allant d'un à sept ans de prison. Parmi eux, Antonin Bernanos, 23 ans, condamné à cinq ans de prison, dont deux avec sursis.

En réalité, il importe peu qu'Antonin Bernanos soit un militant antifasciste. Oui, il importe peu qu'il ait été condamné pour un motif politique, bien que cela soit un scandale sans nom dans une démocra-

tie et un État de droit comme la France. C'est la méthode qui pose problème.

RIDEAU DE FUMÉE

Antonin Bernanos a été accusé et condamné sur la simple foi du témoignage anonyme d'un policier des renseignements généraux, que son avocat a comparé aux «notes blanches», arme fatale des Renseignements. Pas besoin, par la suite, d'assumer cette dénonciation. Celui qui accuse n'a même pas besoin de se déplacer au tribunal pour expliquer.

Le 18 mai 2016, les syndicats policiers

manifestent place de la République, à Paris, contre la «haine anti-flics» (en présence de Marion Maréchal-Le Pen). Une contre-manifestation dégénère. Une voiture de police est prise pour cible. Deux policiers sont à l'intérieur. Un individu brise une vitre et jette une fusée de détresse dans le véhicule, qui prend feu. Les policiers parviennent à sortir, l'un d'eux se bat contre une personne qui lui donne des coups de barre de fer. Les images ont fait le tour du monde.

Dans cette affaire de voiture brûlée, Antonin Bernanos est accusé d'avoir frappé ce policier et fait exploser la vitre arrière du véhicule avec un plot métallique. De nombreuses vidéos attestent la scène, mais impossible d'identifier Bernanos. Ce dernier nie les faits. Mais il y eut ce témoignage anonyme...

LE PROCÈS DES INTENTIONS

Par la suite, entre mai 2016 et mars 2017, Antonin Bernanos passera dix mois en détention provisoire. Il faut le marteler : à l'époque, pas plus qu'aujourd'hui, il n'y a contre lui de preuve matérielle ni d'autre témoignage que celui, anonyme, d'un fonctionnaire des Renseignements. Plus tard, en octobre 2017, son jugement va devenir « une arène où les opinions publiques des inculpés se

retrouvent au centre du réquisitoire du ministère public », pour citer une tribune des enseignants-chercheurs au département de sociologie de l'université Paris Nanterre, publiée par L'Humanité le 10 octobre 2017.

Puisqu'il n'y a pas d'élément matériel à charge contre Antonin Bernanos, il faut bien que la justice justifie sa présence au tribunal. Ce seront donc ses opinions politiques et... ses «intentions». Au cas où vous l'auriez oublié, les faits se déroulent sous l'état d'urgence, encore en vigueur jusqu'au 1er novembre avec de se muer dans le droit commun. Ce nouveau droit aux mains du pouvoir administratif (le politique) ne s'intéresse plus aux faits, mais aux intentions. Et le terrorisme est loin d'être sa seule cible.

LE TÉMOIN ANONYME ET LE PRÉSUMÉ COUPABLE

Antonin Bernanos, parce qu'antifasciste, aurait donc eu «l'intention» de s'en prendre à la police. C'est comme s'il l'avait fait. Et comme personne ne peut prouver qu'il ne l'a pas fait, il est donc coupable de «regroupement en vue de commettre des violences». Le seul témoin refuse de témoigner. « La preuve par l'absence », aura osé le parquet.

« Qu'a fait le policier témoin anonyme ?, s'indignait l'avocat de la défense Arié Alimi au tribunal. Il a systématiquement refusé de témoigner. C'est une infraction pénale. Si vous utilisez ce témoignage, vous corroborez une infraction pénale. » La justice n'est plus à une infraction au code pénal près. À Antonin Bernanos d'établir son innocence. Une sorte de renversement des principes puisque la présomption d'innocence suppose que ce soit à l'autorité de poursuite d'établir la culpabilité (et pas de simples soupçons), et non à la personne poursuivie, de prouver son innocence.

Arié Alimi rappelait fin septembre que « cette affaire commence par un signalement de la DRPP » [Direction des renseignements de la préfecture de police, NDLR] et qu'Antonin Bernanos « a une longue histoire avec la DRPP » : onze poursuites sur la base de ces mêmes renseignements, « tous erronés », ayant débouché sur des relaxes ou des classements sans suite, comme l'écrit L'Huma.

UN TRIBUNAL CONTAMINÉ PAR LA POLITIQUE

Il serait aisé de parler d'acharnement. Mais le débat est ailleurs. Quand la police devient intouchable, quand les

policiers préfèrent minimiser (ou taire) les agissements de certains de leurs collègues, quand le syndicat Alliance se place en victime d'une bavure, et pire, quand la justice, que ces mêmes policiers accusent à longueur de journée de laxisme, devient aveugle aux faits, à la vérité, bref, à la justice, c'est le système tout entier qui est sclérosé.

« Comment en arrive-t-on à contaminer nos enceintes judiciaires avec de la politique ? À vouloir accuser un opposant politique ? Ici en France, pas en Russie », pestait Arié Alimi, qui pourrait faire appel. En attendant, la lutte pour que la France redevienne un État de droit sera longue et douloureuse.

• **LOÏC LE CLERC**

Ugo Bernalicis (LFI) : « Ils ne reculeront devant aucune opportunité de nous écraser »

Journée à hauts risques pour les Insoumis. Alors qu'ils dénoncent une justice politique, le Parquet a demandé le renvoi du procès à six mois – soit à la veille des municipales. Le tribunal, après s'être réuni, en a décidé autrement. Le procès peut s'ouvrir. Le député Ugo Bernalicis (LFI) est l'invité de #LaMidinale.

SUR LES TERMES DE L'INCOLPATION

- « Nous parlons de procès politique parce qu'il y a une volonté de mettre en lumière une violence dont nous serions les auteurs lors de la perquisition. (...) Si vous ajoutez à cela les faits des procès-verbaux dans la presse, tout ça nous semble fumeux. »
- « Ça ressemble à quelque chose qui est monté de toutes pièces. »

SUR LA MENACE QUE RE- PRÉSENTERAIT LA FRANCE INSOUMISE

- « On n'est pas mort et tant qu'on ne sera pas définitivement mort et anéanti, ils continueront. »
- « Ils n'en ont pas fini avec nous parce que nous sommes un point d'appui pour les mobilisations populaires et ce qu'il se passe dans les débats à l'Assemblée nationale. Les parlementaires peuvent avoir un impact sur l'opinion publique. Et

même si ça ne se traduit pas par un bulletin de vote, ça leur est insupportable. »

- « Ils ne reculeront devant aucune opportunité de nous écraser. »

SUR LES LIENS DU PARQUET ET DU POUVOIR EXÉCUTIF

- « Le procès d'aujourd'hui n'est pas dans le cadre d'une information judiciaire avec les juges d'instructions qui ont été désignés. »
- « C'est le procureur qui nous assigne directement au tribunal. Il n'y a pas de juge d'instruction dans l'affaire d'aujourd'hui sur la dite «rébellion». »
- « Au Modem, les perquisitions ont été faites non pas au stade de l'enquête préliminaire mais au stade de l'information judiciaire. »
- « Il aurait été bien qu'un magistrat du siège soit présent pour les perquisitions, notamment au siège du mouvement, ce qui n'a pas été le cas. »

SUR CE QUE DEVRAIT ÊTRE LA JUSTICE

- « La proposition que nous avons faite, c'est de mettre en place un Conseil supérieur de la justice qui soit indépendant de la justice. »
- « Je ne suis pas pour un gouvernement des juges qui soient hors sol et qui fassent ce qu'ils veulent. »
- « Je suis pour que l'on garantisse l'indépendance des juges mais il faut qu'on ait une politique pénale qui soit assumée, non pas devant l'exécutif, mais devant la représentation nationale. »
- « Je suis pour que les circulaires de politiques pénales soient validés par la représentation nationale. »

SUR LA STRATÉGIE DE LA DÉFENSE DE LA FRANCE INSOUMISE

- « Il n'y a pas de mise en examen. »
- « Il faut que les Français s'emparent du sujet de la justice. »

Marc Endeweld : « Macron a une proximité inquiétante avec des gens dans le viseur de la justice »

Après une première enquête sur Emmanuel Macron publiée chez Flammarion en 2016, le journaliste Marc Endeweld revient avec **Le grand manipulateur** (Stock), un livre-enquête sur les réseaux, inquiétants, du président de la République.

SUR LES CONDITIONS DE L'ENQUÊTE

- « J'ai eu des pressions et on m'a fait passer des messages. »
- « Côté politique, il y a eu des coups de pression très clairs - y compris de la part de proches du président de la République. »

SUR LE FINANCEMENT DE LA CAMPAGNE D'EMMANUEL MACRON

- « Il ne faut pas croire que tout le patro-
nat était derrière Emmanuel Macron. »

- « Les très grands patrons ont pu aider Emmanuel Macron en termes d'influence. »
- « Fin décembre 2016, l'équipe de campagne de Macron n'avait récupéré que 5 millions d'euros, ce qui n'était pas suffisant. »
- « Macron n'a obtenu des prêts ban-
caires que dans la dernière ligne droite de la campagne, c'est-à-dire fin avril 2017. »

SUR LA NATURE DES RÉSEAUX FINANCIERS ET POLITIQUES D'EMMANUEL MACRON

- « J'ai découvert qu'Emmanuel Macron, pour arriver au pouvoir, s'est appuyé sur énormément de réseaux qui étaient préexistants dans le monde politique français - qui travaillaient pour la gauche comme pour la droite et dans les secteurs du renseignements, de l'armement, de la Françafrique, du grand commerce international - . »
- « Tout ce très vieux monde a pu se présenter auprès d'Emmanuel Macron pour offrir ses services. »
- « Emmanuel Macron a utilisé tout le monde sans distinction même si parfois, ils en a oubliés - ce qui a pu lui causer quelques soucis. »

SUR LE VIEUX MONDE

- « Pour contourner les partis politiques traditionnels, pour contourner la génération de technocrates qui étaient dans ces partis, il s'est appuyé sur des jeunes pieds nickelés mais aussi sur une vieille génération politique, de plus de 65 ans, qui était membre des cabinets ministé-

riels, notamment sous la cohabitation Balladur/Mitterrand. »

- « Celui qui est apparu comme l'homme neuf en politique ne s'est appuyé que sur des vieux réseaux de droite comme de gauche et, dans sa pratique politique, ça a des conséquences terrifiantes parce qu'il a une pratique du pouvoir extrêmement rétrograde et verticale, basée sur le secret et le cloisonnement. »

SUR L'AFFAIRE BENALLA

- « La presse a énormément documenté les réseaux françafricains d'Alexandre Benalla. »
- « Emmanuel Macron lui-même a rencontré énormément de gens de ces réseaux-là, notamment ceux de la Françafrique. »
- « Emmanuel Macron, sans complexe, est dans la continuation. »
- « Le Sénat a fait son travail d'enquête mais, sur une partie de l'affaire Benalla, on devrait s'intéresser sur le pourquoi il avait autant de passeports de service et de passeports diplomatiques. »
- « On n'a aucune indication sur ce que M. Benalla a fait dans ses déplacements africains. »

SUR LES LIENS A VEC NICOLAS SARKOZY

- « Sur le plan politique, il y a énormément de décisions d'Emmanuel Macron qui avaient été prises ou qu'aurait voulu prendre Nicolas Sarkozy durant son quinquennat. »
- « Au-delà d'un rapprochement politique avec Nicolas Sarkozy, les liens sont beaucoup plus anciens qu'on a bien voulu le dire. »
- « Il y a un tas de réseaux de la droite qui se sont mis au service d'Emmanuel Macron, soit parce que Fillon était en perte de vitesse, soit parce qu'ils ne voulaient pas de Fillon. »
- « C'est très inquiétant que le président de la République actuel soit dans une si forte proximité avec des gens qui sont dans le viseur de la justice. »
- « Quand il y a eu la garde à vue de Sarkozy, Emmanuel Macron l'a appelé (...). Et, dans le même temps, il ne parle plus à François Hollande. »
- « Pendant la campagne, il a utilisé la Hollandie jusqu'au bout et, depuis qu'il est au pouvoir, il a abandonné une partie de ses anciens amis du Parti socialiste. »

SUR LA PERSPECTIVE DE 2022

- « Emmanuel Macron a investi ces réseaux, y compris le réseau des grands patrons, aussi et avant tout pour assécher ses concurrents. »
- « Macron s'est comporté comme un banquier d'affaires qui a procédé à une OPA sur un groupe économique – un peu comme un cheval de Troie - sur les lieux de pouvoir méconnus du grand public. »
- « Aujourd'hui, Macron est dans un enjeu à long terme : il vise sa réélection en 2022. »
- « Macron veut définitivement casser le rapport PS/LR et veut également le faire sur le terrain financier c'est-à-dire qu'il veut assurer des financements pérennes à En Marche, son hégémonie politique sur plusieurs années. »
- « Il y a une guerre sourde pour le contrôle de l'Etat à tous les niveaux. »

UNE JUSTICE TOUJOURS PLUS POLITIQUE